

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2015/10/19**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **19 octobre 2015 à 17 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Michel Taillefer, conseiller, reconnaît avoir reçu l'avis de convocation signifié le 15 octobre, comme requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et a mentionné son absence à cette séance extraordinaire.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit avis.

**2015-355**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la séance soit ouverte à 17 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-356**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-357**

**MANDAT — TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES À CHAUD**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de deux soumissionnaires afin de procéder à des travaux de scellement de fissures à chaud au rang du Cinq ;

Considérant que la Municipalité a reçu la soumission d'un soumissionnaire ;

Considérant que le seul soumissionnaire reçu est le plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Protecteur d'Asphalte, lequel a déposé une soumission au montant de 4 999,85 \$, toutes taxes exclues de ce montant ;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

— Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat des travaux de scellement de fissures à chaud, au soumissionnaire conforme soit Le Protecteur d'Asphalte, et ce, conformément à la soumission 00047 au montant total de 4 999,85 \$ sans les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas

2015-358

**MANDAT — BORDURE D'ASPHALTE RUE CENTRALE ET AVENUE DES ROIS**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de deux soumissionnaires afin de procéder à l'installation d'une bordure d'asphalte de 450 pieds linéaires afin d'aménager l'intersection de la rue Centrale et de l'Avenue des Rois ;

Considérant que deux soumissionnaires ont déposé une soumission à la Municipalité ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Le Protecteur d'Asphalte, lequel a déposé une soumission au montant de 2 700,00 \$, toutes taxes exclues de ce montant ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat d'installation d'une bordure d'asphalte de 450 pieds linéaires afin d'aménager l'intersection de la rue Centrale et de l'Avenue des Rois au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Protecteur d'Asphalte, et ce, conformément à la soumission 00050 au montant total de 2 700,00 \$ sans les taxes ;
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à une consultation des citoyens de l'Avenue des Rois avant de procéder aux travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente.

2015-359

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge  
- Que la séance soit levée à 17 h 12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

---

Caroline Huot,  
Mairesse

---

Maxime Boissonneault,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier